



Contrat de location saisonnière

ENTRE LES SOUSSIGNES:

NOM: BRUNOT Prénom : Eric

Adresse : 324 rue du professeur Baudoin 38250 Villard de Lans

Le propriétaire d'une part,

et

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Le locataire d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT.

ARTICLE I

Monsieur Brunot Eric met à disposition de Monsieur,
son Mobil home de type Sun Roller implanté sur le **Parc d'hôtellerie de plein air
La CARABASSE route de la Farinette 34450 Vias Plage**

du Au

ARTICLE II

Monsieur s'engage à verser à
Monsieur Brunot Eric la somme deEuros correspondant au montant
de la location du mobil home comme décrit à l'article1

ARTICLE III

En début et en fin de séjour, il sera procédé à un état des lieux entre
Monsieur Brunot Eric, ou son représentant, et Monsieur.....
Les dégradations occasionnées par Monsieur durant le
séjour et constatées conjointement par Monsieur
et Monsieur Brunot Eric seront à la charge de Monsieur

Une remise en place du mobil home ainsi que son nettoyage sera exigé.

ARTICLE IV

En cas d'annulation du fait de **Monsieur** pour quelque raison que ce soit, **Monsieur Brunot Eric** conservera la totalité des arrhes versés. :

ARTICLE V

Monsieur se libérera des sommes dues en exécution du présent contrat et pour le séjour de la façon suivante :

- Par versement d'un premier acompte de 50% du montant du séjour à la signature de la convention, **soit** **€uros**.
- Par versement du solde le jour de l'arrivée.

Fait à Villard de Lans
Le

Fait à
Le

Le propriétaire

Le locataire

Eric Brunot



Conditions de location

Les heures d'arrivée sont normalement prévues le samedi après-midi à partir de 14h00.

Les heures de départ sont normalement prévues le samedi matin avant 10h00.

Il est convenu qu'en cas de désistement :

- du locataire à plus d'un mois avant la date du séjour, le locataire perd les arrhes versées ;
- à moins d'un mois avant les dates du séjour, le locataire versera la totalité des sommes dues.

Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locateur, le propriétaire pourra de bon droit essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.

Le locataire est dans l'obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter de façon familiale et de les entretenir.

Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h00 après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise.

Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire.

La tranquillité du voisinage ne doit pas être troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couettes et oreillers, tels qu'ils sont dans l'inventaire ci-joint.

A l'issue de la location, s'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant sera en droit de retenir sur la caution le montant correspondant au remplacement ou à la réparation d'éventuelles dégradations de toutes sortes.

A son départ, la remise en place du mobil home ainsi que son nettoyage devra être effectué. Dans le cas contraire, une somme forfaitaire de 80.00€ sera retenue sur la caution versée.

Le propriétaire s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler dans les 24h00 tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

La caution devra être payée par chèque. Elle sera restituée au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.



INVENTAIRE DU MOBILHOME VO 8

DESIGNATION	N/B arrivée	N/B départ	DESIGNATION	N/B arrivée	N/B départ
CUISINE			SALON		
Cafetière à filtre	1		Cendrier	2	
Bouilloire électrique	1		Télévision	1	
Poêle	1		Poste de radio	1	
Théière	1		Ventilateur	1	
Plat à four			Cadres muraux déco coquelicot	2	
Cocotte" inox"+ couvercle	1		Chaises	4	
Couteau à pain	1		Tabourets	2	
Couteau à découper	1		Table ronde	1	
Couteau de cuisine	1		Meuble chaussure	1	
Épluche-légumes	1		Paillasson	1	
Couteaux	8		Toile cirée	1	
Fourchettes	8		Détecteur de fumée	1	
Cuillères à soupe	8		Chambre adulte		
Cuillères à café	8		Couette double	2	
Cuillère de service	1		Oreillers	2	
Couverts à salade	1		Oreillers rayés	2	
Tire-bouchon	1		Polochon	1	
Ciseaux	1		Ventilateur	1	
Plateau	1		Dessus de lit	1	
Passoire	1		Porte-manteaux	10	
Ouvre-boîte	1		Chambre enfants		
Set 4 casseroles	1		Couettes simples	4	
Couvercles	2		Oreillers	4	
Panier rangements couverts	1		Oreillers rayés	2	
Pelle à poisson	1		Ventilateur	2	
Cuillère en bois	2		Dessus de lit	2	
Louche	1		Nettoyage		
Coquetier	6		Balai éponge	1	
Râpe à fromage	1		Seau	1	
Planche à découper	1		Bassine	1	
Sucrier	1		Poubelle	1	
Saladier	2		Brosse w.c.	1	
Assiettes plates	8		Balai	1	
Assiettes creuses	8		Extérieur		
Assiettes à dessert	8		Barbecue élect. + rallonge	1	
Tasses à café-soucoupes	6		Table de jardin	1	
Mugs	6		Chaises de jardin	8	
Verre doseur	1		Chaises longues	3	
Verres	8		Séchoir à linge	1	
Verres à pied	6		Parasol	1	
Gant de cuisine	2				
Four micro-ondes	1				

Il est convenu qu'un inventaire sera fait à l'arrivée et au départ. Tout matériel manquant ou détérioré sera remplacé ou facturé.

DES VACANCES RÉUSSIES DANS UN MOBIL HOME CONFORTABLE